

[Voir la version en ligne](#)



La lettre du parcours TSLA n°1 - 9 décembre 2021

Chers conventionné.e.s et ami.e.s du Parcours de santé Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA) Occitanie,

Vous recevez cette lettre d'information car vous vous êtes référencé.e.s parmi les professionnels contribuant au parcours de santé TSLA. Vous êtes médecin, ergothérapeute, psychomotricien.ne, psychologue, orthophoniste, orthoptiste et avez reçu - ou allez recevoir - des patients dans le cadre du parcours de santé TSLA.

Notre équipe souhaite la bienvenue à tous les professionnels nouvellement conventionnés, et vous remercie une nouvelle fois de vous être associé.e à ce projet.

L'article 51 de la loi de financement de l'Assurance Maladie de 2018 permet à Occitadys de porter le projet Parcours de santé TSLA Occitanie, une expérimentation innovante en santé.

Grâce à votre conventionnement vous pouvez désormais :

- Proposer une prise en charge des bilans et soins prescrits sans avance de frais et sans reste à charge pour les familles,
- Intégrer une équipe de travail pluridisciplinaire autour de l'enfant atteint de TSLA,
- Rejoindre un réseau local de praticiens.



Le parcours en bref

Huit départements ont désormais rejoint le parcours avec :

- **1^{re} phase** : l'Aude, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn.
- **2^e phase** : la Haute-Garonne en octobre 2021, puis dernièrement l'Aveyron et l'Hérault.

Ce mois de **décembre** préfigure la **3^e phase de déploiement**, avec l'entrée dans le dispositif des Pyrénées-Orientales. Puis le Gard, la Lozère, le Tam-et-Garonne et l'Ariège le rejoindront **début 2022**.

À ce stade, le déploiement progressif de l'expérimentation permet de compter au total :

- **500 professionnels** conventionnés avec Occitadys,
- **597 enfants inclus** dans le parcours de santé,
- **1746 forfaits activés** soit **plus de 435 800 €** pour faciliter l'accès aux soins des familles



Fonctionnement de l'entrée de parcours

Quel est le circuit d'adressage pour inclure un enfant dans le parcours de santé TSLA ?

Le correspondant d'entrée de parcours **recueille les demandes des familles et des professionnels** concernant la prise en charge d'un enfant. Il réalise une première étude d'inclusion et, après avis d'un médecin expert, procède à son **orientation en 1^{er} recours, en 2^{ème} recours ou vers un**

autre dispositif.

L'inclusion dans le parcours n'est donc pas systématique.

Lorsque l'inclusion est possible, le correspondant d'entrée de parcours crée le dossier informatisé de l'enfant dans SPICO et ouvre les accès aux professionnels intervenants.

En savoir plus sur l'entrée de parcours



Pour aller plus loin, consultez nos infographies :

- [Plan de soin en premier recours](#),
- [Plan de soin en deuxième recours](#).

Un correspondant d'entrée de parcours mutualisé en Haute-Garonne

En Haute-Garonne, c'est un **correspondant mutualisé** entre l'ASEI de Ramonville et le centre de bilans EvEnTAiL, à Toulouse, qui assure l'**entrée dans le parcours de santé TSLA**. Les deux structures sont en effet signataires depuis octobre 2021 d'une convention de partenariat sur la coordination de l'entrée de Parcours du département.

Coordonnées d'entrée de parcours

L'Aude, la Haute-Garonne, l'Aveyron et l'Hérault ont récemment rejoint l'expérimentation.

Voici les contacts pour l'étude d'inclusion dans ces départements :

Aude

Secrétariat de pédiatrie du Centre Hospitalier de Carcassonne

1er contact à privilégier par e-mail.

E-mail : parcours.tsla@ch-carcassonne.fr

Tél : 04 68 24 26 70 - Ligne ouverte tous les lundis

Haute-Garonne

Numéro unique mutualisé entre l'ASEI et EvEnTAiL31

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30

1er contact à privilégier par e-mail.

E-mail : tsla31@asei.asso.fr

Tél : 05 61 75 39 25

Aveyron

Secrétariat du Centre Hospitalier de Rodez

Tél : 05 65 55 20 45 - Ligne ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin, de 9h00 à 12h30.

E-mail : parcourstsla12@ch-rodez.fr

Hérault

Secrétariat de pédiatrie de l'Institut Saint-Pierre

1er contact à privilégier par e-mail.

E-mail : tsla34@institut-st-pierre.fr

Tél : 04 67 07 76 60 - Ligne ouverte les mardis et mercredis matin, de 9h00 à 12h00.

Retrouvez les coordonnées d'entrée de parcours de tous les départements déployés sur notre site.

Consulter les coordonnées d'entrée de parcours



Vous avez identifié des patients susceptibles d'intégrer le Parcours de santé TSLA ?

Vous pouvez inviter les familles à contacter l'entrée de parcours de leur territoire.



Fonctionnement des centres de 2ème recours

Notre première étape a été le déploiement des centres de 2ème recours, indispensables pour permettre de disposer d'un plateau technique.

Qu'est-ce qu'un centre de deuxième recours ?

Pour les enfants TSLA présentant des **situations complexes**, avec **plusieurs troubles intriqués** et/ou porteur d'un **TDAAH**, les centres de 2ème recours interviennent pour réaliser la **prise en charge diagnostique**. Une **équipe pluridisciplinaire** intervient autour d'un **médecin expert** qui **prescrit les bilans et pose le diagnostic**.

Quelle est leur place dans le dispositif ?

Le centre de deuxième recours programme les différents rendez-vous de l'enfant avec les membres de l'**équipe pluridisciplinaire** et organise une **réunion de synthèse**. Il est en lien étroit avec le **correspondant d'entrée de parcours**.

Ces centres se déploient progressivement sur le territoire.

D'ici début 2022, chaque département possèdera un centre de deuxième recours.



Prochaine étape de formation des médecins de 1er recours

Quel est le rôle du médecin de 1er recours ?

Le médecin de 1er recours a pour missions de **dépister les TSLA** et de **prendre en charge les situations simples** correspondant à un trouble isolé.

À ce titre, il peut :

- **Prescrire les bilans** en psychomotricité ou en ergothérapie **et les rééducations** correspondantes en plus des soins en orthophonie et en orthoptie
- **Créer un dossier SPICO** pour l'enfant et ouvrir l'accès aux autres intervenants en lien avec le correspondant d'entrée de parcours



Seuls les médecins conventionnés avec Occitadys et disposant d'une formation spécifique peuvent assurer la fonction de médecin de 1er recours et ouvrir le droit au financement des bilans et des rééducations en psychomotricité et en ergothérapie.

Objectif 2022 : la formation des médecins généralistes et des pédiatres

Un **plan de formation** est en cours de préparation avec la perspective de former **plusieurs centaines de médecins généralistes et pédiatres**.

Trois sessions de formation ont déjà eu lieu à Tarbes, Toulouse et Montpellier. D'autres sessions sont déjà programmées pour 2022, en présentiel et en format mixte :

Haute-Garonne

• **Présentiel :**
31 janvier et 12 février 2022, à Toulouse,

• **Format mixte :**
Présentiels les 19 janvier et 12 mars 2022 à Toulouse (+ modules e-learning entre ces deux dates).

Hérault

Présentiel :
18 février et 17 mars 2022 à Montpellier.

Retrouvez l'ensemble du programme de la formation des médecins et les modalités d'inscription sur notre site.

Financement DPC possible.

[En savoir plus](#)



SPICO

Le parcours de santé TSLA prévoit la mise **à disposition des professionnels conventionnés** un outil numérique : SPICO.

Cet outil a pour fonction :

- La **facturation** des consultations et forfaits prévus par le dispositif,
- La **coordination** des professionnels impliqués dans le parcours de l'enfant,
- L'**évaluation** de l'expérimentation dans le but d'étudier sa pérennisation à l'échelle nationale.



Rappel : il est nécessaire de remplir l'intégralité des informations demandées sur SPICO pour percevoir les montants prévus par le parcours.

[Calendrier de facturation](#)

Le versement que vous recevez en fin de chaque mois correspond aux **consultations que vous avez renseignées jusqu'au dernier jour du mois précédent dans l'outil SPICO** et non aux facturations seules du mois en cours.

Rappel du calendrier de facturation :

Non valable pour les médecins qui perçoivent directement les forfaits.

Au fil des consultations

Le professionnel saisit dans SPICO ses forfaits effectués.

Au 30ème jour du mois M

Occitadys procède à l'extraction des consultations effectuées au cours du mois M (ou de mois précédents si retards dans la saisie).

Au 5 du mois M+1

Occitadys transmet à L'Assurance Maladie les consultations à régler issues de l'extraction (après analyse des données et mise en attente de forfaits si problème de NIR, de prescription ou de non-éligibilité de l'enfant).

Autour du 20 du mois M+1

L'Assurance Maladie verse aux établissements et aux médecins libéraux le règlement global des forfaits effectués.

Entre le 20 et le 25 du mois M+1

Occitadys reverse aux professionnels libéraux non-conventionnés (ergothérapeutes, psychologues et psychomotriciens) les consultations saisies et éligibles antérieures au 1er du mois M+1.

Au 5 du mois M+1

Occitadys envoie au professionnel libéral le justificatif de versement des forfaits.

Exemple : Le 20 octobre le professionnel reçoit le règlement des consultations effectuées antérieurement au 1er octobre et saisies dans SPICO avant le 30 septembre. Les consultations effectuées ou saisies en octobre seront réglées sur l'exercice de novembre.

Les innovations pour 2022

De nouvelles fonctionnalités seront intégrées à SPICO début 2022, visant à améliorer :

- La qualification des troubles,
- Les objectifs des projets thérapeutiques.

SPICO Discussion : une fonctionnalité pour favoriser et faciliter une communication sécurisée entre professionnels !

Messagerie instantanée et sécurisée, **SPICO Discussion** vous permet de : partager des documents,

- Échanger des informations autour de la situation d'un enfant,
- Réaliser des visioconférences.

SPICO Discussion est également accessible depuis peu aux professionnels n'ayant pas de compte SPICO. Vous avez la possibilité d'**inviter ponctuellement** dans un lien de conversation un **professionnel hors annuaire** en lui adressant un lien mail.

Retrouvez sur esante-occitanie.fr l'ensemble des fiches réflexes d'utilisation de SPICO Discussion.

[Accéder aux fiches réflexes SPICO](#)



Questions fréquentes

Les réponses à vos questions sur le parcours

Comment me faire connaître des centres de deuxième recours ?

L'équipe d'Occitadys travaille actuellement à constituer le **réseau de praticiens** intervenant dans le champ des troubles des apprentissages. Un **annuaire** des professionnels conventionnés auquel tous les membres de l'expérimentation auront accès est en cours de création. Enfin des **réunions d'information** organisées par les centres de 2ème recours pourront être l'occasion de se rencontrer.

Vous travaillez en collaboration avec des médecins, des professionnels paramédicaux ou des psychologues sur votre secteur intéressés pour participer au parcours TSLA ?

Vous pouvez nous aider à les identifier en leur proposant de prendre contact directement avec nous via l'e-mail : parcours-tsla@occitadys.fr

Quels liens existent entre la MDPH et le Parcours de santé TSLA ?

Il est important de distinguer trois cas de figure, selon la situation de l'enfant :

1. Phase diagnostique :

Si l'enfant n'a pas déjà été diagnostiqué, il a accès à une **prise en charge à 100 % de la phase diagnostique** dans le cadre du parcours de santé TSLA, qu'il bénéficie ou non d'une notification MDPH :
Consultations médicales,
Bilans si besoin.

Pour rappel : toutes les prises en charges financées par le Parcours de santé TSLA sont possibles uniquement sur la base d'une **prescription médicale d'un médecin référencé dans le parcours** en 1er ou en 2e recours.

2. Projet thérapeutique ou rééducatif :

Lorsqu'il y existe une notification MDPH celle-ci devrait permettre de financer les rééducations et accompagnements.

Toutefois, si la notification ne couvre pas tous les besoins de l'enfant, le Parcours de santé TSLA peut la compléter.

Ce type de situation **assez exceptionnelle** doit être **investiguée** en demandant la notification à la famille ou par l'intervention de l'équipe d'Occitadys auprès de la MDPH.

3. Pour les enfants en attente d'intégration au sein d'un établissement médico-social :

Une vigilance doit être portée à l'octroi d'une orientation MDPH et à sa mise en place. Avant que l'enfant n'intègre l'établissement et sur validation de la MDPH, la situation est généralement adressée vers le **dispositif PCPE** dont la mission est d'assurer les soins pendant cette période de transition.

Dans la plupart des cas, le Parcours de santé TSLA ne devrait donc pas intervenir pour financer les prises en charge du projet thérapeutique lorsque l'enfant bénéficie d'une notification.

Si le PCPE ne peut pas être mobilisé, il conviendra d'**étudier les besoins de l'enfant** au regard d'une éventuelle **AAEH et de ses compléments** avant de pouvoir activer le Parcours de santé TSLA éventuellement en sollicitant l'équipe d'Occitadys.

Professionnels du parcours, vous souhaitez contribuer au développement du réseau de professionnels paramédicaux et psychologues sur votre territoire ?

Vous avez identifié un ou des professionnels susceptibles d'intervenir dans le parcours ?

Nous avons besoin de vous !



Comment contribuer ?

Informez votre réseau en partageant notre campagne de conventionnement, disponible sur le site d'Occitadys.

[En savoir plus](#)

Vous pouvez également contacter notre équipe qui vous fournira un kit de communication mail : parcours-tsla@occitadys.fr

Si vous travaillez avec des médecins, vous pouvez leur transmettre ces informations :



Formation aux troubles des apprentissages

Médecins généralistes, pédiatres, votre rôle est déterminant dans le dépistage des TSLA

Si vous vous êtes déjà formés vous pouvez diffuser notre offre de formation auprès de vos confrères pour renforcer notre réseau. Inscrivez-vous dès maintenant à la prochaine session de votre département, en présentiel ou en blended learning :

Haute-Garonne

• **Présentiel :**
31 janvier et 12 février 2022, à
Toulouse.

• **Blended learning :**
Présentiels les 19 janvier et 12 mars
2022 à Toulouse (+ modules e-
learning entre ces deux dates).

Financement DPC possible via mondpc.fr

Pour s'inscrire à une session, merci de contacter notre équipe : parcours-tsla@occitadys.fr

[Informations et programme](#)

Hérault

Présentiel :
18 février et 17 mars 2022 à
Montpellier.

Infos pratiques

- [Coordonnées d'entrée de parcours](#)
- [Campagne de conventionnement](#)

Pour aller plus loin

- [Du conventionnement au premier patient](#)
- [Professionnels du parcours : interview](#)

[Tout savoir sur le Parcours de santé TSLA](#)

Contactez-nous !

Occitadys - Parcours de santé TSLA
parcours-tsla@occitadys.fr
www.occitadys.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet email car vous avez manifesté votre intérêt pour le Parcours de santé TSLA auprès de nos équipes.

Pour être sûr de recevoir nos courriels, ajoutez l'e-mail gaelle.berrehouc@occitadys.fr à votre liste d'expéditeurs autorisés.

Vous ne souhaitez plus recevoir nos e-mails ? Cliquez sur le lien de désabonnement ci-dessous :

[Se désinscrire](#)



© 2021 Occitadys